



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 27-janv.-2017

Version 3

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** FAST ORANGE XTREME PUMICE HAND CLEANER 15 FL.OZ.

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 25616  
**Synonymes** Aucun(e)

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Savon et agent nettoyant - Tâches difficiles  
**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Adresse du fabricant</b> ITW Permatex 6875 Parkland Blvd. Solon, OH 44139 USA	<b>Peuvent également être distribués par:</b> ITW Permatex Canada 35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON Canada L7G 0C6 Telephone: (800) 924-6994
---	--

**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24** Chem-Tel: 800-255-3924  
International Emergency:  
00+1+ 813-248-0585  
Contract Number: MIS0003453

**Adresse e-mail** mail@permatex.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire selon l'OSHA**

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

### Éléments d'étiquetage

#### **Instructions en cas d'urgence**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

**Aspect** Blanc

**État physique** Lotion

**Odeur** Fraîche

#### **Mentions de mise en garde - Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### **Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Dangers sans autre classification (HNOC)**

Sans objet

**Autres informations**

- Peut provoquer une sensibilisation, spécialement chez les personnes sensibles

Toxicité aiguë inconnue

12.7 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
pierre ponce	1332-09-8	5 - 10	*
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	3 - 7	*
alcool ethoxyle C11-C16	127036-24-2	1 - 5	*

**4. PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

**Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Inhalation**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éviter le contact avec les yeux.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**

Voir la section 2 pour plus d'informations.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin**

Traiter les symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

**Moyens d'extinction appropriés**

Aucun(e).

**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Aucun(e) en particulier.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec les yeux.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Protéger contre le gel.

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Directives pour l'exposition  
Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Rince-oeils

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Lotion
Aspect	Blanc
Odeur	Fraîche
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6.0-8.5	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	> 95 °C / > 203 °F	
Taux d'évaporation	< 1	Acétate de butyle = 1
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.004	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

### Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	<1%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Aucune donnée disponible

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### Conditions à éviter

Protéger contre le gel.

### Matières incompatibles

Agents comburants forts

### Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules** Aucune information disponible.

**germinales**

**Cancérogénicité**

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .

ETAmél (voie orale) 67221 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 26888 mg/kg

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

13.2909 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### Bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Mobilité

Aucune information disponible.

### Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

#### **Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis Sans objet

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis  
Nom d'expédition Non réglementé

IATA  
Nom d'expédition Non réglementé

IMDG  
Nom d'expédition Non réglementé

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Indéterminé(e)(s)
ENCS	Indéterminé(e)(s)
IECSC	Est conforme
KECL	Indéterminé(e)(s)
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

##### Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

##### Réglementations fédérales des États-Unis

##### SARA 313

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

##### Catégories de danger selon SARA

##### 311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

**CERCLA**

Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

**Réglementations étatiques des États-Unis**

**Proposition californienne 65**

Ce produit n'est pas connu pour contenir des produits chimiques répertoriés comme carcinogènes ou toxines de reproduction.

**Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
lanoline 8006-54-0	-	-	X

**EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette**

**EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide** Sans objet

**Classe de danger SIMDUT**

Non contrôlé

**16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

<b><u>NFPA</u></b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b> 1	<b>Instabilité</b> 0	-
	1			
<b><u>HMIS</u></b>	<b>Dangers pour la santé</b>	<b>Inflammabilité</b> 1	<b>Dangers physiques</b> 0	<b>Protection individuelle</b>
	1			B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

**Date de révision** 27-janv.-2017

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**